



DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

Direction Générale  
des Services Départementaux

DGA Développement

Direction de l'attractivité territoriale

Service du développement de l'attractivité territoriale  
Section aménagement et logement

**Monsieur Jean-Marc DELIA**  
Maire de Saint Vallier de Thiey  
Mairie  
2, Place de l'Apié  
BP 36  
06460 SAINT VALLIER DE THIEY

Mairie de St Vallier de Thiey  
ARRIVÉ LE :

30 MARS 2022

OBJET: A396 / INFO: \_\_\_\_\_

Nice, le 25 MARS 2022

Monsieur le Maire,

Par courrier reçu le 23 février 2022, vous avez adressé, pour avis, au Département des Alpes-Maritimes, la modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Saint Vallier de Thiey approuvé le 28 février 2013.

Dans le cadre de l'association des personnes publiques à l'élaboration du PLU (article L.153-45 du code de l'urbanisme), le Conseil départemental, n'ayant pas d'observation particulière sur ce dossier, émet un avis favorable à ce projet de modification simplifiée n°3.

Les services départementaux se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma parfaite considération.

Christelle BIZET  
Directrice de l'attractivité territoriale